

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Maddington Falls, tenue le 4 juin 2018, à 20 h, au centre communautaire de Maddington Falls située au 86, route 261, Maddington Falls.

Monsieur le maire, Ghislain Brûlé préside cette séance et les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Mme Eve-Lyne Marcotte - conseillère siège no 1
M. Fabien Pelletier - conseiller siège no 2
M. Éric Girard - conseiller siège no 3
M. Gaétan Légaré – conseiller siège no 4
Mme Denise Houle - conseillère siège no 5
Mme Diane Mercier - conseillère siège no 6

Est également présente :

Mme Stéphanie Hinse, directrice générale et secrétaire trésorière agissant à titre de secrétaire de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée ouverte 20 h 10.

2. CONSTATATION DU QUORUM ET INSCRIPTION DE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS

70-06-18 3. EMBAUCHE ET NOMINATION AU POSTE DE DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE le mandat d'embauche pour le poste de directeur général et secrétaire-trésorier a été donné à la firme Groupe Conseil Progesco;

CONSIDÉRANT QUE suite au départ de M. Gabriel Pinard, le poste de directeur général et secrétaire-trésorier est à combler à nouveau;

CONSIDÉRANT QUE la firme Groupe Conseil Progesco offrait une garantie pour combler le poste;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier
Appuyée par M. Éric Girard

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la candidature de Mme Stéphanie Hinse soit retenue et que celle-ci soit nommée au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière;

QUE les conditions et rémunérations soient plus amplement décrites dans un contrat de travail entre la Municipalité de Maddington Falls et Mme Hinse;

QUE le maire, M. Ghislain Brûlé, ou le maire suppléant soit autorisé pour et au nom de la Municipalité de Maddington Falls à signer ledit contrat de travail;

QUE Mme Hinse, à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à récupérer tout le courrier pour et au nom de la Municipalité de Maddington Falls, incluant les courriers recommandés ou autres.

RETRAIT ET AUTORISATION À SIGNER LES EFFETS BANCAIRES

DE nommer M. Ghislain Brûlé, maire ainsi que Mme Stéphanie Hinse, directrice générale et secrétaire-trésorière, représentants de la Municipalité de Maddington Falls à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la Municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants :

- Émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- Demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité;
- Signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité;
- Administrer tout compte Accès-D de la Municipalité.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière ou toute autre personne désignée par résolution du conseil municipal exercera les pouvoirs suivants au nom de la Municipalité :

- Faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- Concilier tout compte relatif aux opérations de la Municipalité.

QUE tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés sous la signature du maire, ou en son absence du maire suppléant et de la directrice générale et secrétaire-trésorière.

QUE cette résolution demeure en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la Caisse.

QUE toute entente préalablement intervenue en lien avec cette résolution soit nulle et non avenue.

QUE les noms de Mme Lucie Massé et de M. Gabriel Pinard soient retirés de la liste des personnes autorisées représentant la municipalité de Maddington Falls.

AUTORISATION POUR TOUTES LES TRANSACTIONS AUPRÈS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée pour et au nom de la Municipalité de Maddington Falls à faire toutes les transactions dans le cadre de sa fonction auprès, notamment, et sans limiter la généralité de ce qui précède, des ministères dont Revenu Canada, Revenu Québec, Affaires municipales, procureur de la Municipalité, clients et fournisseurs, incluant le centre de sécurité alarme, directeur des élections et organismes locaux, et ce, à compter du 5 juin 2018.

AUTORISATION POUR CLICSEQR

DE nommer la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Stéphanie Hinse, représentante de la Municipalité à l'égard de clicSÉQR en remplacement de Mme Lucie Massé.

DÉLÉGATION À LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS

QUE le conseil municipal accepte que la plus haute autorité au sein de la Municipalité, soit M. Ghislain Brûlé, maire, délègue et désigne Mme Stéphanie Hinse, directrice générale et secrétaire-trésorière, responsable au sens de l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Adoptée.

71-06-18 4. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de M. Gaétan Légaré
Appuyée par Mme Diane Mercier
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour



MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS

Séance ordinaire du conseil municipal
du 4 juin 2018 à 20 h

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum et inscription de tous les membres présents
3. Embauche et nomination au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Rapport sur les faits saillants du rapport financier se terminant le 31 décembre 2017
6. Heures d'ouverture du bureau
7. Emplacement pour une borne sèche
8. Octroi de contrat pour la tonte de la pelouse
9. Réclamation aux assurances
10. Nouveaux Horizons – Nommer un élu responsable
11. Municipalité Amie des Enfants (MAE)
12. Demande subvention fête nationale
13. Demande d'appui Pêche en herbe
14. Nomination d'un représentant pour la Société Sylvicole d'Arthabaska-Drummond
15. Varia
16. Suivi des dossiers
17. Période de questions
18. Levée de la séance

Adoptée.

72-06-18 5. **RAPPORT SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017**

CONSIDÉRANT l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe doit être déposé au cours d'une séance ordinaire du conseil municipal en juin;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Eve-Lyne Marcotte
Appuyée par Mme Denise Houle
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le dépôt rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe,

DE diffuser le rapport dans le journal local Le Causeur ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

RAPPORT DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2017

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, il est de mon devoir de faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR 2017

Les états financiers 2017 présentent fidèlement, à tous les égards, la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2017. Ils ont été vérifiés par la firme Groupe RDL Victoriaville sencl, selon les principes reconnus et usages particuliers de la comptabilité municipale. Le vérificateur émet une opinion sans réserve. Le rapport du vérificateur

démontre pour l'exercice 2017 un déficit de 61 142 \$ pour les états financiers de la Municipalité et un déficit de 81 716 \$ pour les états financiers consolidés.

	Budget 2017	Réalisations municipales 2017	Réalisations consolidées 2017
REVENUS			
Revenus de taxes	288 405 \$	288 789 \$	288 789 \$
Transferts	272 394 \$	121 781 \$	122 252 \$
Services rendus	10 000 \$	14 855 \$	23 670 \$
Imposition de droits	7 500 \$	8 839 \$	8 839 \$
Amendes et pénalités	450 \$	3 217 \$	3 217 \$
Revenus de placements de portefeuille	120 \$	781 \$	781 \$
Autres revenus d'intérêts	2 000 \$	3 079 \$	3 079 \$
Autres revenus	0 \$	1 695 \$	4 847 \$
TOTAL DES REVENUS	580 869 \$	443 036 \$	455 474 \$
CHARGES			
Administration générale	146 894 \$	172 501 \$	179 497 \$
Sécurité publique	73 990 \$	81 893 \$	82 113 \$
Transport	140 151 \$	101 654 \$	156 606 \$
Hygiène du milieu	55 000 \$	55 961 \$	55 961 \$
Santé & bien-être	1 500 \$	1 083 \$	1 083 \$
Aménagement, urbanisme et développement	30 806 \$	36 529 \$	30 636 \$
Loisirs et culture	11 300 \$	19 169 \$	29 857 \$
Frais de financement	3 612 \$	3 937 \$	4 281 \$
Amortissement des immobilisations	0 \$	73 105 \$	0 \$
TOTAL DES CHARGES	463 253 \$	545 832 \$	540 034 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE AVANT CONCILIATION À DES FINS FISCALES	117 616 \$	(102 796) \$	(84 560) \$
CONCILIATION À DES FINS FISCALES			
Amortissement des immobilisations	0 \$	73 105 \$	82 567 \$
Remboursement de la dette à long terme	(18 000) \$	(18 000) \$	(33 354) \$
Affectations			
<i>Activités d'investissement</i>	<i>(99 616) \$</i>	<i>(21 190) \$</i>	<i>(49 466) \$</i>
<i>Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté</i>	<i>0 \$</i>	<i>0 \$</i>	<i>3 097 \$</i>
Total des affectations	(99 616) \$	(21 190) \$	(46 369) \$
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	0 \$	(68 881) \$	(81 716) \$

Adoptée.

73-06-18 6. HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle directrice générale et secrétaire trésorière est maintenant en poste;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière a un horaire de travail de plus ou moins 30 heures par semaine;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Denise Houle
Appuyée par M. Fabien Pelletier
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE modifier les heures d'ouvertures du bureau municipal.

D'ouvrir le bureau municipal de 9 h à 12 h et de 12 h 30 à 17 h 30 les mardis, mercredis et jeudis.

Adoptée.

7. EMPLACEMENT POUR UNE BORNE SÈCHE

Sujet reporté

74-06-18 8. OCTROI DE CONTRAT POUR LA TONTE DE LA PELOUSE

Sur proposition de M. Gaétan Légaré
Appuyée par Mme Diane Mercier
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat de tonte de pelouse à M. Pélouse, André Daneault, pour un montant forfaitaire de 900 \$ plus les taxes applicables, le paiement est fait en 3 versements.

Adoptée.

75-06-18 9. RÉCLAMATION AUX ASSURANCES

M. Éric Girard explique la situation et se retire des décisions du conseil pour ce point de l'ordre du jour.

CONSIDÉRANT QUE l'OSBL du Site Touristique de Maddington Falls a fait un concours de scie à chaîne;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière est un assuré additionnel à notre police d'assurance;

CONSIDÉRANT QU' une remorque leur a été prêtée gratuitement par l'entreprise Location Yvalain;

CONSIDÉRANT QUE lorsque M. Éric Girard a été chercher la remorque, ce sont les employés de l'entreprise qui ont installé la boule sur le véhicule de M. Girard afin de pouvoir la remorquer ;

CONSIDÉRANT QUE lorsque M. Éric Girard a été reporter la remorque, cette dernière s'est détachée du véhicule et a été endommagée;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Gaétan Légaré
Appuyée par M. Fabien Pelletier
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE s'informer auprès de nos assurances si cet événement est couvert.

DE défrayer le 1 000 \$ de déductible si l'événement est couvert et qu'il s'en suit une réclamation aux assurances.

Adoptée.

76-06-18 10. NOUVEAUX HORIZONS – NOMMER UN ÉLU RESPONSABLE

CONSIDÉRANT QUE le Festifalls a manifesté son désir de faire une demande de subvention via le programme Nouveaux Horizons;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire nommer un élu responsable du dossier;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Eve-Lyne Marcotte
Appuyée par Mme Diane Mercier
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE nommer M. Fabien Pelletier responsable du dossier.

Adoptée.

77-06-18 **11. MUNICIPALITÉ AMIE DES ENFANTS (MAE)**

CONSIDÉRANT QUE la volonté manifestée et les démarches entreprises par la Municipalité de Maddington Falls afin d'être reconnue *Municipalité amie des enfants* (MAE);

CONSIDÉRANT QUE l'engagement de la municipalité de Maddington Falls de mettre en place, dans un délai de trois (3) ans, au moins 3 intentions figurant audit dossier de candidature pour l'accréditation MAE;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Gaétan Légaré
Appuyée par Mme Denise Houle
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER ET D'APPROUVER le dépôt du dossier de candidature au Carrefour action municipale et famille (CAMF) pour l'obtention de l'accréditation Municipalité amie des enfants (MAE);

DE CONFIRMER que madame Eve-Lyne Marcotte, conseillère, prend la responsabilité du dossier Municipalité amie des enfants (MAE);

QUE la direction générale soit autorisée à signer les documents nécessaires à cette fin;

QUE la municipalité s'engage à :

1. Attribuer la coordination de l'accréditation MAE à un comité existant représentatif des intérêts des enfants tel que le comité de la politique familiale;
2. Maintenir un plan d'action avec un échéancier et des indicateurs de résultats lié aux intentions de votre dossier de candidature;
3. Diffuser l'état d'avancement du plan d'action en faveur des familles et des enfants lorsque le projet sera rendu à mi-chemin ;
4. Célébrer la Journée internationale des droits de l'enfant le 20 novembre de chaque année;
5. Organiser un événement médiatique pour souligner la remise de l'accréditation (idéalement dans le cadre de la Journée internationale des droits de l'enfant [20 novembre] ou dans le cadre de la Semaine québécoise des familles [en mai]);
6. Faire la promotion de l'accréditation en :
 - Participant à l'organisation et la réalisation de son événement médiatique local (remise de son accréditation);
 - Installant des affiches et des panneaux MAE, tant dans les édifices municipaux que dans l'ensemble de la municipalité et en utilisant le logo MAE dans ses outils de communication;
7. Au terme de la durée de l'accréditation (3 ans) : Dresser un bilan des réalisations afin de maintenir son accréditation pour les trois (3) années suivantes.

Adoptée.

78-06-18 12. DEMANDE DE SUBVENTION FÊTE NATIONALE

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur de la Fête Nationale du Grand Daveluyville organise des activités pour la Fête Nationale 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier demande une contribution financière de la part de la Municipalité de Maddington Falls;

CONSIDÉRANT QUE les bénévoles du Festifalls seront présents pour offrir un repas aux hot-dogs;

EN CONSÉQUENCE,

La demande de contribution financière est refusée.

79-06-18 13. DEMANDE D'APPUI PÊCHE EN HERBE

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Festichutes de Maddington Falls est à élaborer un projet de *Pêche en herbe* pour l'été 2019;

CONSIDÉRANT QU' il demande l'appui de la Municipalité pour aller de l'avant avec leur projet;

CONSIDÉRANT QUE cette activité s'adresse aux jeunes de 9 à 12 ans et consiste à favoriser la relève en offrant un programme d'initiation;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Eve-Lyne Marcotte

Appuyée par M. Éric Girard

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE fournir une lettre d'appui à Festichutes pour l'organisation de Pêche en herbe.

Adoptée

80-06-18 14. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT POUR LA SOCIÉTÉ SYLVICOLE D'ARTHABASKA-DRUMMOND

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est membre de la *Société Sylvicole d'Arthabaska-Drummond*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu l'invitation pour l'assemblée générale annuelle de cette dernière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit nommer un représentant pour y assister et voter;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Denise Houle

Appuyée par Mme Eve-Lyne Marcotte

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE nommer M. Éric Girard représentant de la Municipalité auprès de la *Société Sylvicole d'Arthabaska-Drummond* et ainsi lui donner le droit de vote de la Municipalité pour la prochaine assemblée générale qui aura lieu le 13 juin prochain.

Adoptée.

81-06-18 15. VARIA

15.1 LISTE DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE lors de l'élaboration de l'ordre du jour, le point des comptes à payer a été omis;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers et conseillères ont reçu la liste des comptes à payer;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Fabien Pelletier
Appuyée par M. Éric Girard
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter la liste des comptes à payer et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer les comptes.

Adoptée.

16. SUIVI DES DOSSIERS

Chaque élu fait un compte-rendu des derniers développements et le suivi de leurs dossiers respectifs.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

82-06-18 18. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de M. Fabien Pelletier

Que la séance soit levée à 22 h 05.

Adoptée

Ghislain Brûlé,
Maire

Stéphanie Hinse,
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Ghislain Brûlé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé à Maddington Falls le 10 juillet 2018